

## MANDAT D'EXPERT-E AUX EXAMENS D'Assitant-e Socio-éducatif-ve (CFC ASE)

### 1. Mission et rôle de l'expert-e

Évaluer selon la procédure en vigueur (travail pratique, entretien professionnel et corrections des épreuves écrites) les prestations d'un-e candidat-e CFC ASE finaliste selon l'ordonnance de formation ASE.

L'expert-e est sollicité-e, selon ses disponibilités, généralement durant les mois d'avril, mai et juin.

### 2. Profil

- Au bénéfice d'un CFC ASE ou d'une formation équivalente
- 3 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine du travail social
- En activité à minimum 50% dans le domaine social et être en lien direct avec le profil ASE
- Bonnes connaissances de la formation d'ASE, du classeur et plan de formation, principalement de l'évaluation des compétences
- Être formateur-trice en entreprise représente un avantage certain pour l'exercice du mandat

### 3. Formation

Deux jours de formation (cours gratuit et obligatoire) donnés par l'IFFP :

- 1 cours de base sur les compétences liées au rôle d'expert-e
- 1 cours spécifique sur la procédure de qualification des ASE

**Une attestation fédérale certifie le mandat d'expert.**

### 4. Demande de renseignements et envoi des dossiers de candidature

Mme Feller Samantha, cheffe-experte ASE: [cheffes.expertes.ase.ge@gmail.com](mailto:cheffes.expertes.ase.ge@gmail.com)

### 5. Dossier de candidature

Si vous correspondez au profil requis et souhaitez envoyer votre dossier de candidature, veuillez remplir et envoyer les documents suivants :

- Formulaire de l'OFPC
- Lettre motivation
- CV
- Copies des titres et diplômes
- Attestations | certificats de travail
- Bulletins de note CFC (pour les ASE uniquement)
- L'accord écrit de votre employeur si vous travaillez à 100%

Période de postulation : **courant mai à fin novembre**

*Il ne sera répondu qu'aux dossiers complets et répondant au profil recherché.*

### 6. Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil ci-dessus ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la cheffe-experte. Lorsque cette dernière et la commission de l'OrTra préavisent favorablement, les dossiers de candidature sont transmis à l'OFPC pour nomination.